

Comité départemental Natura 2000

Site « Vallée de l'Adour »



Document rédigé et diffusé par A. Perrot, 12/03/2012

Le site « Vallée de l'Adour »

- **Lit de l'Adour et la vallée fluviale :**
De Bagnères de Bigorre à Barcelonne du Gers
- **Surface totale : 2 685ha**
- **Communes et départements :**
 - 18 communes du Gers : 1 510ha
 - 36 communes des Hautes-Pyrénées : 1 175ha



Le site « Vallée de l'Adour »

✓ Les habitats et les espèces :

- 19 espèces d'intérêt communautaire
(8 dans le bordereau initial)

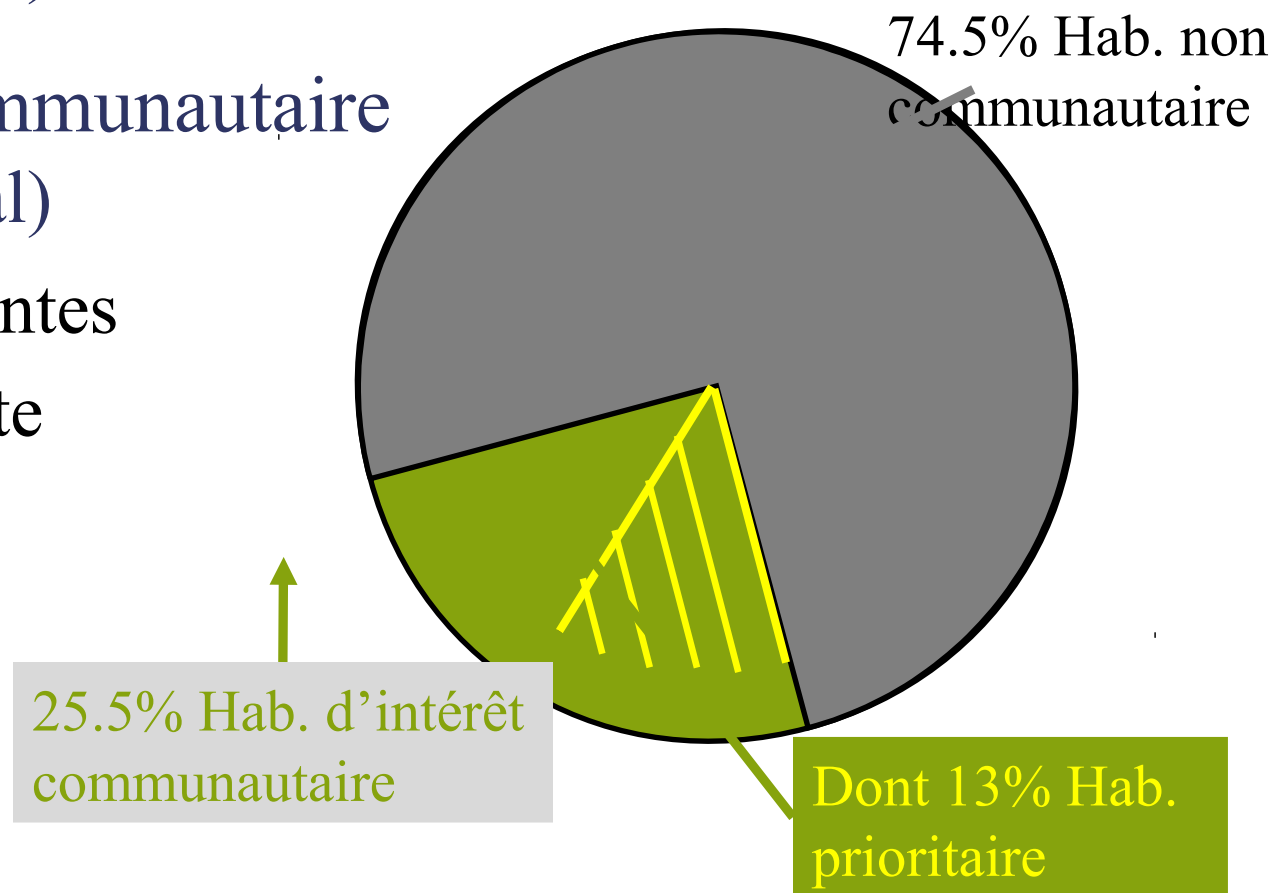
- Flûteau nageant
- Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées
- Cistude d'Europe
- Chabot, Lamproie marine et de Planer, Toxostome,
- Gomphe de Graslin, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure
- Cuivré des marais, Ecaille chinée
- Grand capricorne, Lucane cerf volant
- Barbastelle, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées



Le site « Vallée de l'Adour »

✓ Les habitats et les espèces :

- 19 espèces d'intérêt communautaire (8 dans le bordereau initial)
- 8 habitats d'intérêt communautaire (6 dans le bordereau initial)
 - 4 d'eaux stagnantes et courantes
 - 2 de forêts : alluviale et mixte
 - 1 de berge : mégaphorbiaies
 - 1 prairial : prairie de fauche



lloc -

- Mail : natura.adouramant@institution-adour.fr

Le site « Vallée de l'Adour »

✓ Les problématiques :

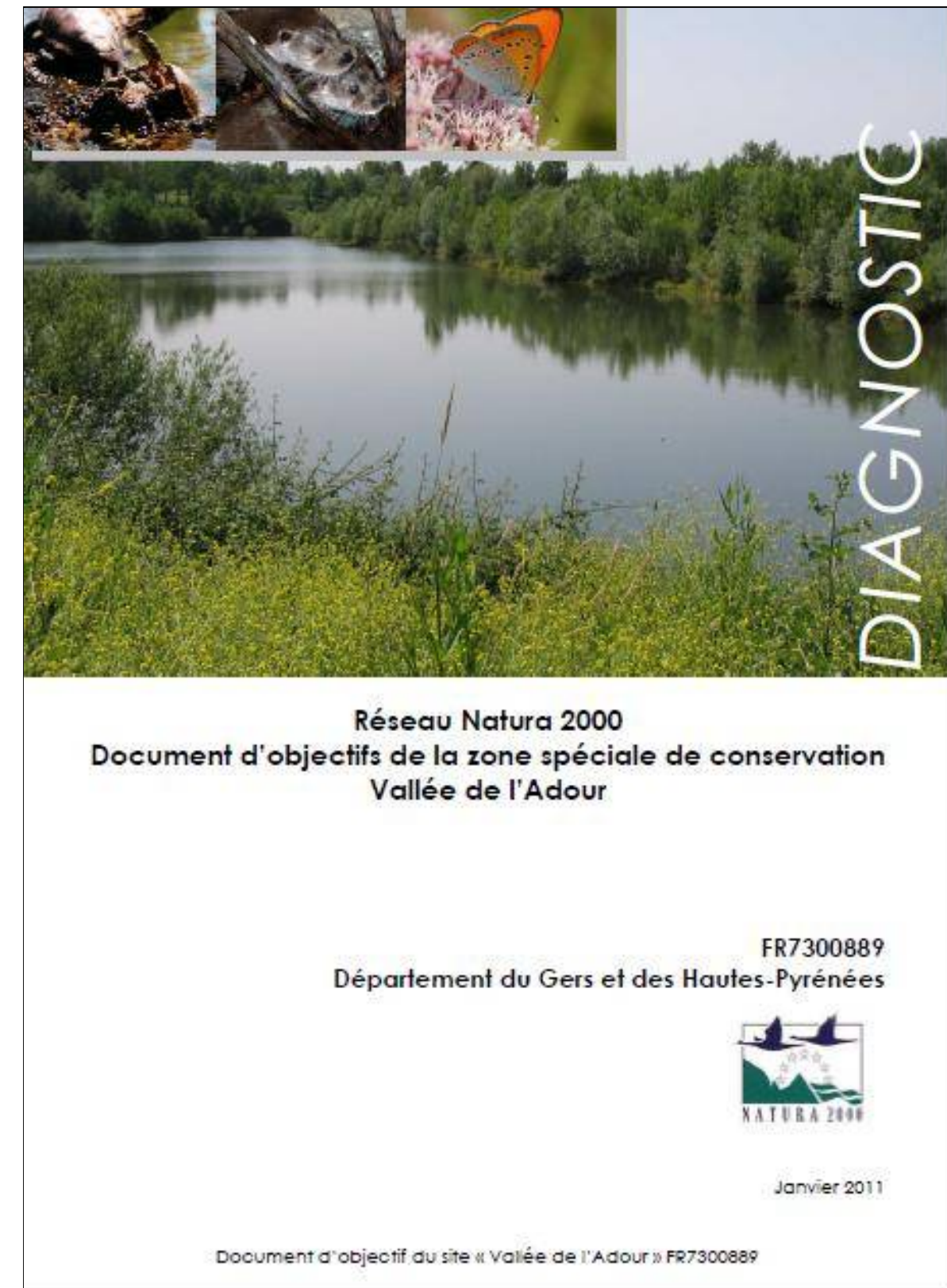
- La qualité et la dynamique des milieux aquatiques
- La gestion des milieux forestiers
- Les continuités écologiques (ripisylves, haies, mares, cours d'eau...)
- La préservation et la restauration de milieux ouverts
- La prise en compte de la sensibilité des milieux (travaux, espèces invasives, usagers...)

✓ Les actions :

- Informer, former et sensibiliser
- Contrats NATURA 2000 pour les agriculteurs et les propriétaires :
- Assurer la prise en compte des enjeux Natura 2000
- Suivis des milieux et des espèces

Validation du Docob

- Validation en Copil le 2 février 2011
- Approbation par arrêté préfectoral du 5 avril 2011
- ❖ **Installation du comité de pilotage de l'animation du site le 3 mai 2011**
- Réélection de M. Guy Darrieux à la présidence du Copil
- Désignation de l'Institution Adour comme structure animatrice du site pour 3 ans.



DIAGNOSTIC

Bilan de la deuxième année d'animation

Actions de communication

✓ Outils :

- Publication annuelle de l'**Info'site** : informations générales sur l'avancée de la gestion du site : deuxième trimestre 2012.

NATURA 2000 "Vallée de l'Adour" Infosite N°1

Et maintenant ?
...la définition du programme d'action est en cours

Afin d'atteindre les objectifs fixés, de nouveaux groupes travaillent depuis fin juin 2010, sur la définition d'actions possibles et acceptables. Ils se rassemblent autour de 3 thématiques :

- Eau et qualité des milieux aquatiques et des annexes : dynamique fluviale, pollutions...
- Forêts et gestion des espaces boisés : entretien et réhabilitation des forêts et des alignements d'arbres...
- Gestion des milieux ouverts : gestion des prairies, cultures, friches...

Les actions proposées par ces groupes de travail pourront être mises en œuvre après la validation du Docob prévue fin janvier 2010.

Fiche d'identité du site "Vallée de l'Adour"

Le site s'étend sur 2 635 ha de Bagnère-de Bigorre à Barcelonne-du-Gers et comprend l'Adour et une partie de sa vallée alluviale. Il traverse 54 communes (36 Hautes-pyrénéennes et 18 gersaises).

Pour plus d'information :
Site internet de la Vallée de l'Adour : www.natura2000-valleedeladour.fr
Adresse mail : natura.adouramont@institution-adour.fr
Site internet du réseau Natura 2000 dans le Gers : <http://gers.n2000.fr/>
Site internet du réseau Natura 2000 national : www.natura2000.fr

Résultats de l'inventaire naturaliste

48 habitats naturels dont 7 d'intérêt communautaire et 1 prioritaire
Espaces agricoles et courants : fens, méphites, ménières, végétations fichtaies...
Forêts : forêts alluviales d'Aune et de Frênes, Forêt mixte de chênes et d'Ormes
Berges : mégaphorbiaies
Prairies : prairies maigres de fougère

15 espèces d'intérêt communautaire :
Mammifères : Loup d'Europe
Reptiles : Couleuvre d'Europe
Poissons : Lamproie marine, Lamproie de Planer, Taxostome, Chabot
Libellules (Zygoptères) : Cordulie à corps fin, Agrion de mercure,
Gomphes du Gersin
Insectes du bois : Lucane cerf volant, Grand capricorne
Papillon : Culture de marais, Ecaille chinée
Végétaux : Fléteau nageant
Chouettes-souris : Grand Rhinolophe

Nos Prestataires

Le Conservatoire régional des espaces naturels :
Il a réalisé les inventaires naturalistes du site pendant le printemps et l'été 2009.
Actuellement, il réalise un inventaire complémentaire sur les prairies de fougère ainsi qu'une étude permettant d'identifier les chauves-souris présentes sur le site.

Les ADASEA :
Elles apportent leurs connaissances dans le domaine agricole ainsi que sur Natura 2000 afin d'assister l'Institution Adour dans la définition de la partie « agricole » du programme d'actions.

Les Fédération de chasseurs :
Elles ont réalisé un inventaire : des pratiques cynégétiques et des gibiers présents sur le site. Ceci leur a permis de rédiger la partie cynégétique du diagnostic socio-économique du Docob.

INSTITUTION ADOUR
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Contacts, crédits photos, publications...

Tirages : 350 exemplaires
Directeur de la publication : Guy DARRIEUX
Rédaction : Anne PERROT
Crédits photos : Institution Adour
Conception & réalisation : Christophe COLL (www.christophecoll.com)
Impression : Imprimerie Artisanale
Notre journal est imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

Comité de pilotage Natura 2000

Maison de l'eau
Conseil Général des Landes - 32160 Jû-Belloc
Tél : 05.62.08.35.98
www.natura2000-valleedeladour.fr

Contact : Anne PERROT, chargée de mission
Natura 2000 "Vallée de l'Adour"
natura.adouramont@institution-adour.fr

NATURA 2000 "Vallée de l'Adour" Infosite

Edito

Face à la perte de biodiversité qui affecte non seulement l'équilibre écologique mais également les usages tels que l'agriculture ou la pêche, Natura 2000 est une démarche qui incite les acteurs locaux à s'investir dans la préservation de leur environnement. Son application en France présente l'avantage de ne pas contraindre fortement puisqu'il s'agit de mesures contractuelles et non d'une réglementation stricte. C'est parce que Natura 2000 est construit en concertation avec les élus, les riverains et les usagers de l'Adour que l'Institution Adour a décidé de mener l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ». Le comité de pilotage, dont je suis Président, doit permettre de mettre tout le monde autour de la table pour dialoguer et trouver des moyens de maintien de la biodiversité de l'Adour notamment par le biais des activités humaines.

A ce stade de l'élaboration du document d'objectifs, nous pouvons nous féliciter de la participation active des acteurs du site qui a permis d'établir l'état des lieux et de dégager les enjeux et les objectifs de conservation. Aujourd'hui, les premières pistes d'actions sont en train d'être dégagées et nous pourrions vous les présenter dans la prochaine lettre d'information.

Guy Darrieux,
Président du comité de pilotage du site, vice-président de l'Institution Adour, maire de Riscle et conseiller général du Gers

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

L'Europe possède une variété de climats, de paysages et de cultures qui induit une très grande diversité biologique. Le réseau Natura 2000 a été créé dans le but de conserver cette biodiversité.

Dans ce cadre, la Directive « Habitats » a été adoptée en 1992 par l'union européenne. Elle a pour objectif de protéger et de gérer des habitats naturels et des espèces animales ou végétales considérés comme rares ou menacés au niveau européen. 231 d'habitats naturels et 900 espèces sont ainsi répertoriés et dits « d'intérêt communautaire ». Ainsi, Natura 2000 est un réseau de sites représentatifs de cette diversité où la présence des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire est préservée.

La mise en œuvre de Natura 2000

La France a choisi d'élaborer un document d'objectif (Docob) propre à chaque site afin de préciser les objectifs de conservation des espèces et habitats naturels et d'y intégrer les exigences socio-économiques locales. L'Institution Adour a choisi de s'impliquer dans la démarche en tant qu'opérateur du site et ainsi d'élaborer le Docob en s'appuyant sur une concertation locale solide.

Le DOCOB : Plan de gestion local précisant les objectifs de conservation de la biodiversité et les exigences socio-économiques locales.

Bilan de la deuxième année d'animation

Actions de communication

✓ Outils :

- Publication annuelle de l'**Info'site**
- Diffusion d'un **guide** « prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les programmes de travaux » et à destination des structures gestionnaires des cours d'eau :
 - reprend les grandes étapes de l'évaluation d'incidence
 - adapte les informations nécessaires au site de la Vallées de l'Adour
 - Sert de document ressource pour tous les usagers du site.

Bilan de la deuxième année d'animation

Actions de communication

✓ Formation et information :

- **Formation** sur la gestion des haies et des ripisylves : oct 2012
 - ~ Objectifs : Sensibiliser sur le rôle et l'intérêt des haies et des ripisylves.
Apporter des clés pour leur prise en compte et leur bonne gestion
Informer sur les outils techniques et financiers disponibles à travers Natura 2000 et les projets locaux
Echanger les connaissances/problématiques
 - ~ Animation portée par l'ADASEA Midi-Pyrénées
 - ~ 1 jour : présentation générale et notion de haie et ripisylve et terrain pour illustration
 - ~ 1/2 journée : focus sur le rôle des ripisylves et présentation des outils de gestion
 - ~ 18 participants (public varié : service Etat, collectivités, associations...)
- **Interventions** auprès d'établissements d'enseignement et de formation
- **Réunions** d'information auprès des agriculteurs et des maires.
- **Entretien** avec les particuliers (sur sollicitation)

Bilan de la deuxième année d'animation



Actions issues du Docob

✓ Animation des contrats Natura 2000 :

- Identification des contractants potentiels
- Identification des zones prioritaires d'action : prospections sur carte et de terrain : zone de restauration de la ripisylve.

➤ Aucune contractualisation en 2012 :

- ✓ Difficultés d'identification des propriétaires (+5 200 parcelles cadastrales à identifier)

  	
CONTRATS NATURA 2000 Cahiers des charges des mesures contractuelles Site natura 2000 Vallée de l'Adour	
A32301P	Restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
Milieux concernés	Milieux ouverts (prairies, friches...) et zones humides en cours de fermeture et abritant des espèces d'intérêt communautaire.
Objectifs	OB – conserver les habitats prairiaux.
Résumé de la mesure	Viser l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux
Diagnostic préalable	Oui pour affiner les propositions du cahier des charge
Condition d'éligibilité	Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture seront établies au moment de la signature du contrat, en engagement rémunéré ou non rémunéré.
Actions similaires	A32303P : Financement des équipements pastoraux pour un projet de génie écologique A32303R : Entretien d'un milieu ouvert par pâturage A32304R : Entretien d'un milieu ouvert par fauchage A32305R : Entretien d'un milieu ouvert par gyrobroyage ou débroussaillage
Engagements	
Engagements rémunérés	- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arasage des touradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions <u>Pour les zones humides :</u> - Pas de retournement. - Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux. - Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau. - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires sauf mention contraire lors du diagnostic préalable.
Document d'enregistrement obligatoire	- Plan de localisation - Photos avant et après travaux conseillées - Diagnostic préalable - Cahier d'enregistrement : dates d'intervention, type de matériel, ... - Devis et factures
Contrôle et suivi	
Points de contrôle	- Tenue du cahier d'enregistrement des interventions (travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective et comparaison état initial/après travaux des surfaces engagées - Vérification des documents et enregistrements obligatoires
Suivi	- Superficie engagée - Etat de conservation des habitats

Bilan de la deuxième année d'animation

Actions issues du Docob

✓ Animation des mesures agri-environnementales (MAEt) :

- Montage du projet agri-environnemental 2012
- Prestation de l'ADASEA 32 et l'ADASEA 65
- Réunions d'information auprès des exploitants gersois
- Rendez-vous individuels
- 4 MAEt souscrites :
 - *Gestion extensive des prairies avec baisse de la fertilisation* : 12.06 ha ➡ *action 8.3*
 - *Reconversion de terres arables en prairies* : 0.70ha ➡ *action 8.2*
- **Surfaces totales contractualisées en 2012 : 12,76ha**
- **Surfaces totales contractualisées : 30ha et 137m linéaires**

Bilan de la deuxième année d'animation

Actions issues du Docob

- ✓ Animation de la charte de bonnes pratiques :
 - Réunions d'information aux maires
- ✓ Suivi scientifique :
 - Pas de prestation d'acquisitions de connaissances supplémentaires programmée en 2012
 - Finalisation du diagnostic « ripisylve » réalisé en interne



Freins principaux rencontrés en 2012

✓ Eligibilité des MAEt

- Sollicitation de nombreux agriculteurs suite à la crue mais impossibilité des contractualisations (dans la zone de mobilité mais hors zone Natura)

✓ Contrats hors agri/hors forêt

- Mesures 323B sollicité ne figurant pas dans le Docob.
- Difficultés d'identification des propriétaires hors parcelles agricoles.

✓ Mobilité de l'Adour

- Modification forte du site (habitats) suite à la crue : incohérence entre les cartographies du Docob et le terrain

✓ 2014 : Prévision de réévaluation du Docob pour apporter des modifications permettant de répondre à ces problématiques.

Merci de votre attention

